



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9602^e séance

Dimanche 14 avril 2024, à 16 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Frazier (Malte)

Membres :

Algérie	M. Gaouaoui
Chine	M. Dai Bing
Équateur	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
Japon	M. Yamazaki
Mozambique	M. Fernandes
République de Corée	M. Sangjin Kim
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Sierra Leone	M. Kanu
Slovénie	M. Žbogar
Suisse	M ^{me} Baeriswyl

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 16 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République islamique d'Iran, d'Israël et de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. le Secrétaire général António Guterres, et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Le Moyen-Orient est au bord du gouffre. Les populations de la région sont confrontées au risque réel d'un conflit dévastateur à grande échelle. L'heure est à l'apaisement et à la désescalade. C'est le moment de faire preuve de la plus grande retenue.

Cette séance d'urgence a été convoquée à la demande pressante du Représentant permanent d'Israël qui, dans sa lettre datée du 13 avril 2024 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité, a indiqué que l'Iran avait mené

« une attaque directe depuis son territoire, lançant plus de 200 drones, missiles de croisière et missiles balistiques en direction d'Israël, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international. » (S/2024/304)

Hier, le Représentant permanent de la République islamique d'Iran a également adressé une lettre à la Présidente du Conseil de sécurité, l'informant que

« tard dans la soirée du 13 avril 2024, la République islamique d'Iran a mené une série de frappes militaires sur un certain nombre d'objectifs militaires israéliens. » (S/2024/305)

Il précise que cette intervention relève

« de l'exercice par l'Iran de son droit naturel de légitime défense, tel qu'énoncé à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, et se veut une réponse aux agressions militaires récurrentes d'Israël et en particulier à l'attaque armée que celui-ci a menée

le 1^{er} avril 2024 contre les locaux diplomatiques iraniens ». (*ibid.*) Selon les dernières informations, l'Iran a lancé des centaines de drones et de missiles depuis son territoire en direction d'Israël, la plupart ayant été interceptés. Plusieurs missiles auraient frappé le territoire israélien, l'un d'entre eux ayant endommagé une installation militaire israélienne dans le sud du pays. Dans l'ensemble, quelques civils ont été blessés.

Lorsque la nature de l'attaque est apparue clairement, j'ai déclaré ce qui suit hier soir :

« Je condamne fermement la grave escalade que représente l'attaque à grande échelle lancée ce soir par la République islamique d'Iran contre Israël et j'appelle à une cessation immédiate de ces hostilités. » (SG/SM/22186)

Je rappelle à tous les États Membres que la Charte des Nations Unies interdit l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, ou de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. En outre, le principe de l'inviolabilité des locaux et du personnel diplomatiques et consulaires doit être respecté en toutes circonstances, conformément au droit international, comme je l'ai déclaré lorsque j'ai condamné l'attaque du 1^{er} avril contre le consulat iranien à Damas.

Il est temps de reculer du précipice. Il est vital d'éviter toute action qui pourrait conduire à des confrontations militaires majeures sur de multiples fronts au Moyen-Orient. Les civils subissent déjà les conséquences et paient le prix le plus élevé. Nous avons la responsabilité partagée de dialoguer activement avec toutes les parties concernées afin d'éviter une nouvelle escalade. Comme l'indique la Déclaration sur les relations amicales de 1970, les actes de représailles impliquant l'emploi de la force sont interdits par le droit international. Nous avons la responsabilité commune de garantir un cessez-le-feu humanitaire immédiat à Gaza, la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire. Nous avons la responsabilité commune de mettre fin à la violence en Cisjordanie occupée, de désamorcer la situation le long de la Ligne bleue et de rétablir la sécurité de la navigation en mer Rouge. Nous avons la responsabilité commune d'œuvrer pour la paix. La paix et la sécurité régionales, et même mondiales, sont mises à mal d'heure en heure. Ni la région ni le monde ne peuvent se permettre de nouvelles guerres.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général Guterres de son exposé et salue la participation des représentants permanents de l'Iran, de la Syrie et d'Israël à la séance d'aujourd'hui.

Le Guyana juge alarmante la récente escalade des tensions entre Israël et l'Iran, en particulier dans une région qui connaît déjà des conflits intenses. Nous exhortons les parties à faire preuve de la plus grande retenue, à renoncer à lancer de nouvelles attaques en représailles et à rechercher la voie de la paix. Toute nouvelle attaque aura des conséquences dévastatrices pour l'ensemble de la région et pour toute la communauté internationale. Le monde ne peut pas se permettre une nouvelle guerre, et le Moyen-Orient ne peut certainement pas se permettre une nouvelle guerre.

L'attaque qui a visé les installations diplomatiques de l'Iran à Damas au début du mois et les attaques de l'Iran contre Israël hier n'ont fait qu'accroître les tensions dans la région. Nous demandons instamment aux parties de respecter strictement les obligations qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et d'éviter un embrasement encore plus grand.

Comme dans tout conflit, ce sont toujours les civils innocents qui payent, les femmes et les enfants souffrant de manière disproportionnée. Nous voyons, par exemple, que les civils du Territoire palestinien occupé et d'autres parties de la région endurent déjà des souffrances sans précédent en raison du conflit en cours entre Israël et la Palestine.

Le Guyana appelle en outre les pays de la région à se conformer pleinement à leurs obligations internationales et à défendre les principes de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale. Nous exigeons également que le droit international, y compris à la Charte des Nations Unies, soit pleinement respecté et que les parties règlent leurs différends par des moyens pacifiques et légaux.

La violence engendre la violence et met en péril la paix et la sécurité. Le Guyana réitère son appel à toutes les parties pour qu'elles choisissent la voie de la paix et du dialogue.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé la

présente séance. Je remercie également le Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, de son important exposé sur les derniers événements survenus au Moyen-Orient, qui suscitent de graves préoccupations.

La Sierra Leone souhaite renvoyer à la lettre datée du 13 avril 2024, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2024/304), confirmant une demande tendant à ce que « le Conseil de sécurité se réunisse immédiatement », et à la lettre datée du 13 avril 2024, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité et au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2024/305).

Dans sa lettre, le représentant d'Israël indique que :

« l'Iran a mené une attaque directe depuis son territoire, lançant plus de 200 drones, missiles de croisière et missiles balistiques en direction d'Israël, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international. »

Dans la sienne, le représentant de l'Iran signale que :

« tard dans la soirée du 13 avril 2024, la République islamique d'Iran a mené une série de frappes militaires contre un certain nombre d'objectifs militaires israéliens. »

Outre l'exposé du Secrétaire général au Conseil de sécurité à la présente séance, nous prenons acte de la déclaration qu'il a rapidement publiée concernant les attaques de la République islamique d'Iran contre Israël et dans laquelle il « condamne fermement la grave escalade que représente l'attaque de grande ampleur lancée contre Israël par la République islamique d'Iran » (voir SG/SM/22186) et appelle à une cessation immédiate de ces hostilités. Malheureusement, la région du Moyen-Orient se trouve une fois de plus à un carrefour dangereux. L'escalade des tensions au Moyen-Orient est dangereuse et sans précédent, et pourrait non seulement déstabiliser toute la région, mais aussi avoir des conséquences sur la paix et la sécurité mondiales.

Il y a moins de deux semaines, au Conseil (voir S/PV.9593), la Sierra Leone a fermement condamné le recours à la force, en violation de la Charte des Nations Unies et des dispositions applicables du droit international, y compris en ce qui concerne le développement et la conduite des relations amicales, ainsi que les protections diplomatiques et consulaires, et dénoncé tout

comportement dans la région qui pourrait conduire à une escalade ou exacerber les tensions dans un contexte déjà instable. De même, la Sierra Leone condamne fermement les attaques de représailles, telles que déclarées, qui ne sont pas conformes au droit international et à la Charte des Nations Unies.

Le Moyen-Orient étant sur le fil du rasoir et au bord d'une dangereuse escalade, soit par calcul délibéré, soit par accident, avec des ramifications mondiales tout aussi graves, la voie de la paix n'est certainement pas celle de représailles et contre-représailles militaires, mais plutôt celle de la désescalade et du dialogue diplomatique. À cette fin, nous appelons les deux parties et tous les autres acteurs concernés à faire preuve de la plus grande retenue et à résister à l'envie de recourir à nouveau à la force.

Nous engageons les parties au conflit et toutes les autres parties impliquées à ne pas perdre de vue les obligations qui leur incombent en vertu du droit international et de la Charte des Nations Unies et à respecter toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Les parties sont tenues sans équivoque de respecter leurs obligations au titre du droit international ainsi que les dispositions de la Charte des Nations Unies et les principes qui y sont consacrés, en toute bonne foi, en particulier l'impératif du règlement pacifique des différends et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque État.

En appelant à la désescalade, la Sierra Leone est également consciente des hostilités en cours dans la bande de Gaza et de la nécessité de mettre pleinement en œuvre les résolutions 2712 (2023), 2720 (2023) et 2728 (2024). L'ONU ne doit pas se détourner de l'objectif et du rôle importants qu'elle s'est fixés pour relever les défis majeurs de notre époque. Le Conseil de sécurité doit continuer d'apporter sa contribution, comme le prévoit la Charte des Nations Unies.

En outre, la Sierra Leone est tout à fait favorable à ce que le Secrétaire général et ses envoyés et représentants utilisent les bons offices de l'Organisation pour mener les efforts de réduction des tensions. Toutes les parties concernées doivent s'engager sur la voie de la paix, de la coexistence pacifique et du bon voisinage par le biais de négociations. Les États ayant une influence sur les parties sont invités à en user dans l'intérêt de la désescalade et de la paix. Choisissons la paix, la sécurité et la stabilité plutôt que la guerre.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de nous avoir rejoints et de nous avoir fait part de son évaluation de la situation. Je tiens

également à saluer la présence des représentants d'Israël, de l'Iran et de la Syrie à la séance d'aujourd'hui.

Je voudrais tout d'abord dire notre profonde inquiétude face à l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient. Nous condamnons fermement l'attaque de grande envergure lancée hier par la République islamique d'Iran contre Israël. Nous déplorons résolument cette grave escalade, comme nous l'avons fait pour l'attaque du consulat d'Iran la semaine dernière (voir S/PV.9593). Cette suite d'événements menace d'accélérer la spirale de la violence et de dégénérer en un conflit plus large, d'une ampleur imprévisible. Il est essentiel que toutes les parties concernées prennent conscience de la gravité de la situation et cessent immédiatement les hostilités.

Nous appelons tous les pays à respecter le droit international et à agir en conséquence. Nous soulignons une fois de plus que les mêmes normes s'appliquent à tous les États Membres et que nous avons tous l'obligation de respecter la Charte des Nations Unies.

Premièrement, je tiens à souligner notre inquiétude face à la montée des tensions dans la région et à ses retombées. Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général quant au risque réel d'une escalade dévastatrice dans la région. Il est impératif que chaque action entreprise par les parties concernées soit mesurée et délibérée afin d'éviter une nouvelle aggravation des tensions, car toute erreur d'appréciation peut nous conduire au point de non-retour. La situation est très alarmante, profondément préoccupante et extrêmement instable.

Deuxièmement, la Slovénie a toujours appelé à la désescalade et à la modération. Aujourd'hui, nous réitérons notre appel à tous les acteurs de la région pour qu'ils fassent preuve de la plus grande retenue. Nous appelons les pays qui ont une influence sur les acteurs étatiques et non étatiques à user de cette influence et à empêcher que le pire ne se produise. Nous exhortons tout le monde à choisir la voie du dialogue et de la diplomatie et à s'abstenir de nouvelles représailles. Nous nous félicitons de la séance d'aujourd'hui qui constitue un pas vers la désescalade et un règlement pacifique du différend.

Troisièmement, nous sommes témoins des répercussions considérables de la situation dévastatrice à Gaza sur la région, y compris le long de la Ligne bleue, en mer Rouge et ailleurs. Il est de notre responsabilité collective de prendre des mesures immédiates. Lorsque nous avons adopté la résolution 2728 (2024), nous avons fait un pas dans le sens du règlement de la crise. Cependant, notre incapacité de faire en sorte qu'elle soit pleinement mise en

œuvre constitue un grave revers. La Slovénie continue de penser qu'un cessez-le-feu à Gaza aurait un effet apaisant sur les tensions dans la région. Plus nous tardons à agir, plus le risque d'un conflit plus large augmente.

En ces temps chaotiques, un nouvel affrontement militaire majeur au Moyen-Orient pourrait avoir des conséquences dévastatrices pour la région et pour le monde. Nous devons faire passer les intérêts des populations de la région ainsi que la paix et la sécurité internationales avant tout autre considération. Dès lors, La Slovénie appelle tous les acteurs à la retenue et à un retour à la diplomatie. En tant que membre du Conseil de sécurité, nous sommes prêts à participer pleinement à une réponse globale à la crise dans la région.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de nous avoir réunis ici aujourd'hui, et je remercie le Secrétaire général Guterres de son exposé.

Les États-Unis condamnent avec la plus grande fermeté l'attaque sans précédent lancée contre l'État d'Israël par la République islamique d'Iran et ses mandataires et partenaires militants. L'intention de l'Iran était de causer des dommages importants et des morts en Israël. L'Iran a lancé plus de 300 munitions, dont plus de 100 missiles balistiques et missiles de croisière d'attaque au sol, ainsi que des drones explosifs, en direction d'Israël. Les actions irresponsables de l'Iran constituent une menace pour les populations, non seulement en Israël, mais aussi dans d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies de la région, notamment la Jordanie et l'Iraq. Le Conseil de sécurité a l'obligation de ne pas rester sans réaction face aux agissements de l'Iran. De fait, l'Iran viole ouvertement ses obligations juridiques internationales depuis bien trop longtemps, notamment via les actions du Corps des gardiens de la révolution islamique, en armant le Hezbollah en violation de la résolution 1701 (2006), ainsi qu'en armant les houthistes et en facilitant leurs attaques contre l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis et, plus récemment, contre la navigation marchande et commerciale en mer Rouge, en violation flagrante de la résolution 2216 (2015) et au mépris de la résolution 2722 (2024).

N'oublions pas que l'Iran a transféré à la Russie des drones d'attaque Shahed, les mêmes drones rôdeurs qu'il a utilisés dans les attaques d'hier soir contre Israël, alors que ces transferts s'inscrivaient en violation flagrante de la résolution 2231 (2015). Ces dernières années, l'Iran a également violé le droit international à plusieurs reprises en exposant des navires commerciaux à des mines et en les

capturant dans les eaux internationales du golfe Persique et les voies navigables environnantes. C'est ce qu'il a fait le 12 avril, lorsqu'il a saisi un navire battant pavillon portugais près du détroit d'Ormouz. L'Iran retient toujours ce navire et son équipage, composé de ressortissants de cinq pays, dont la Russie. En définitive, l'Iran s'est aussi rendu complice de l'attaque du 7 octobre 2023 contre Israël, car il a fourni un financement et un entraînement importants à l'aile militaire du Hamas. Ce soutien iranien a contribué à la crise en cours à Gaza.

Ni ces agissements de l'Iran, ni ses autres actes irresponsables ne constituent des actions défensives contre d'autres États Membres. Compte tenu des menaces que les actions agressives de l'Iran représentent pour la paix et la sécurité internationales, il nous incombe collectivement, en tant que membres du Conseil de sécurité, de veiller à ce que l'Iran se conforme aux résolutions du Conseil et mette fin à ses violations de la Charte des Nations Unies. Dans les jours qui viennent, en consultation avec d'autres États Membres, les États-Unis se pencheront sur d'autres mesures envisageables pour obliger l'Iran à rendre des comptes ici, à l'ONU. Dans l'immédiat, le Conseil de sécurité doit condamner sans équivoque les actions agressives de l'Iran et demander à l'Iran et à ses partenaires et supplétifs de mettre fin à leurs attaques. Les États-Unis appuient également l'exercice, par Israël, de son droit naturel à se défendre contre cette attaque et, comme l'a dit le Président Biden, nous resterons en contact étroit avec les autorités israéliennes.

Je vais être clair : si l'Iran ou ses supplétifs s'en prennent aux États-Unis ou agissent de nouveau contre Israël, l'Iran en sera tenu pour responsable. Nous notons que le Secrétaire général, dans sa déclaration, met en garde contre le risque de voir la région sombrer dans une guerre plus marquée et plus étendue, sur de multiples fronts. Les États-Unis ne cherchent pas à envenimer les tensions. Nos actions ont été de nature exclusivement défensive. Le meilleur moyen de prévenir une escalade est que le Conseil condamne sans ambiguïté l'attaque à grande échelle sans précédent menée par l'Iran et appelle sans équivoque l'Iran, ses supplétifs et ses partenaires à s'abstenir de toute nouvelle violence. Notre objectif est d'apaiser la situation et de revenir à la question qui nous préoccupe : mettre fin au conflit à Gaza en instaurant un cessez-le-feu à Gaza grâce à un accord sur les otages, et en veillant à ce que davantage d'aide humanitaire parvienne aux Palestiniens dans le besoin.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé et je salue

la participation des Représentants permanents de l'Iran, d'Israël et de la Syrie à la séance d'aujourd'hui.

Les attaques menées hier par l'Iran font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales, ainsi que sur la stabilité régionale tant recherchée. Mon gouvernement a condamné énergiquement l'attaque contre Israël et appelé à éviter toute escalade dont les conséquences seraient imprévisibles et qui pourrait notamment provoquer un embrasement susceptible de toucher l'humanité tout entière. L'Équateur s'associe à l'appel général à apaiser les tensions et à éviter les menaces qui maintiennent la population civile dans une insécurité et une angoisse extrêmes.

Je conclurai en exhortant à la plus grande retenue et en appelant à privilégier les instruments diplomatiques et politiques de règlement des conflits. J'exhorte également à envisager, de bonne foi, d'accepter le soutien de l'ONU, des organismes régionaux, des pays ou groupes de pays, afin de mettre un terme à cette situation alarmante qui, comme l'a dit le Secrétaire général Guterres, risque d'entraîner des confrontations militaires majeures au Moyen-Orient.

M. Gaouaoui (Algérie) (*parle en arabe*) : Je tiens avant tout à remercier le Secrétaire général António Guterres de son exposé très complet.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui du fait des événements survenus hier au Moyen-Orient. Ils représentent une escalade dangereuse susceptible d'entraîner la région et le monde dans une situation plus périlleuse encore, qui pourrait échapper à tout contrôle et avoir des conséquences imprévisibles. L'Algérie suit ces faits nouveaux avec une préoccupation et un intérêt nourris. Nous avertissons que les suites d'un élargissement du cycle de conflit au Moyen-Orient pourraient être très graves. Nous appelons donc toutes les parties à agir avec retenue et à éviter toute surenchère.

Nous souhaitons également nous faire l'écho du Secrétaire général, qui vient de déclarer que « ni la région ni le monde ne peuvent se permettre de nouvelles guerres ». À la séance du Conseil (voir S/PV.9593) consacrée aux attaques menées par les forces d'occupation israéliennes contre l'ambassade d'Iran à Damas au début du mois, nous avons averti que le comportement arrogant de l'occupant israélien dans la région risquait d'être lourd de conséquences s'il n'y était pas mis un frein, et avons souligné que cet acte dangereux était de nature à entraîner toute la région dans un conflit. Aujourd'hui, il apparaît

clairement que nos prévisions étaient correctes et notre mise en garde fondée.

Le Moyen-Orient vit un moment charnière qui impose à tous les acteurs internationaux de donner la priorité à la voix de la sagesse afin que nous puissions tous ensemble le moyen de reprendre le chemin de la sécurité. Nous insistons sur le fait qu'il ne peut y avoir de paix et de sécurité internationales si nous ne nous astreignons pas tous à respecter les objectifs et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et à nous conformer au droit international. User de deux poids, deux mesures et manipuler le droit international pour accommoder les intérêts et desiderata de quelques-uns porterait atteinte à notre ordre international fondé sur l'état de droit. Nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins. Soit nous adhérons pleinement au droit international, sans le manipuler ni recourir à la menace, soit nous risquons de sombrer dans le chaos et l'instabilité.

Les crises au Moyen-Orient sont intrinsèquement connectées. Nous ne pouvons pas examiner certaines d'entre elles sans examiner toutes les autres. Il est donc crucial de s'attaquer à la cause profonde de ces crises : l'occupation israélienne. Les derniers faits survenus ne doivent pas occulter la question centrale, à savoir l'agression contre le peuple palestinien désarmé à Gaza. Ces faits récents ne doivent pas non plus servir de prétexte ni de justification pour lancer une attaque terrestre sur Rafah. Nous répétons qu'une attaque contre Rafah est totalement inacceptable et doit être évitée, car elle aurait des conséquences catastrophiques pour la sécurité et la stabilité de la région. Nous soulignons que parvenir à court terme à une désescalade au Moyen-Orient passe impérativement par un cessez-le-feu à Gaza, par l'arrêt de l'odieuse machine à tuer et par la fin du châtiment collectif infligé au peuple palestinien.

Une paix et une sécurité durables dans la région ne seront possibles que lorsque le peuple palestinien pourra exercer ses droits légitimes et inaliénables et qu'Israël mettra fin à son occupation de tous les territoires arabes. À cet égard, le Conseil de sécurité doit assumer sa responsabilité qui consiste à maintenir la paix et la sécurité internationales et empêcher toute nouvelle détérioration en imposant un cessez-le-feu immédiat et durable à Gaza, en s'employant sérieusement à créer un État palestinien indépendant, avec Al-Qods al-Charif pour capitale, et en mettant fin à l'occupation israélienne des territoires arabes.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Secrétaire général de son exposé opportun sur cette question urgente. Nous sommes

aujourd'hui face à une situation extrêmement dangereuse susceptible d'avoir des conséquences catastrophiques pour la région et pour le monde entier.

Le Japon est profondément préoccupé par l'attaque massive de drones et de missiles lancée par l'Iran contre Israël, qui a véritablement mis en danger la vie d'un nombre considérable de personnes et pourrait aggraver les troubles actuels au Moyen-Orient. Nous condamnons fermement cette escalade. Nous sommes gravement préoccupés par la possibilité que cette action militaire de grande envergure puisse accroître les tensions déjà extrêmement vives au Moyen-Orient et conduire à une conflagration régionale plus large et plus grave, avec des ramifications sécuritaires et économiques mondiales. Il est impératif que le Conseil de sécurité, en tant qu'organe responsable de la paix et de la sécurité internationales, fasse front commun dans le traitement de cette question, afin d'endiguer le risque que la région soit plongée dans l'abîme. Le Japon a vivement exhorté les parties concernées à apaiser la situation, à désamorcer les tensions et à faire preuve de la plus grande retenue, comme le Secrétaire général vient de le dire. Nous redisons que nous sommes déterminés à continuer de déployer tous les efforts diplomatiques possibles pour éviter une nouvelle détérioration. L'heure est grave et nous devons mettre fin à ce cercle vicieux de la violence.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie le Secrétaire général pour son exposé.

La France condamne avec la plus grande fermeté l'attaque sans précédent qui a été lancée par l'Iran contre Israël hier et qui menace de déstabiliser la région. Le Secrétaire général l'a également condamnée. Cette attaque constitue une menace sérieuse et majeure à la paix et à la sécurité internationales, et à la stabilité et à la sécurité de la région. En décidant d'une telle action sans précédent, l'Iran franchit un nouveau palier dans ses actions de déstabilisation, et il prend le risque d'une escalade militaire dont il serait le responsable. Nous appelons l'Iran et ses alliés à cesser enfin et sans plus de délai leurs activités déstabilisatrices dans toute la région. La France exprime sa solidarité avec le peuple israélien et rappelle son attachement à la sécurité d'Israël et de nos partenaires et à la stabilité régionale. Elle se félicite que fort heureusement, Israël ait été en mesure de repousser avec succès cette attaque, permettant d'éviter le pire et d'épargner de nombreux civils.

La France travaille à la désescalade avec ses partenaires de la région. Elle appelle à la retenue. Le Président de la République, Emmanuel Macron, et le Ministre de

l'Europe et des affaires étrangères, Stéphane Séjourné, s'y emploieront. La France est pleinement mobilisée pour trouver une issue aux crises qui traversent le Proche et le Moyen-Orient, pour la désescalade et pour faire respecter les principes qui fondent notre ordre international. Au Liban, nous avons fait des propositions aux deux parties en vue de parvenir par le dialogue à une cessation des hostilités. À Gaza, la France œuvre pour parvenir à la libération immédiate et inconditionnelle des otages et à un cessez-le-feu immédiat et durable. Il est grand temps, six mois après les attaques terroristes du 7 octobre et le début de la guerre à Gaza, de poser les bases d'un règlement politique durable de cette crise en traitant les causes profondes du conflit. C'est ce que propose le projet de résolution que nous avons présenté au Conseil, et nous appelons tous les membres à le soutenir. Nous devons tout faire pour éviter une nouvelle guerre au Proche et au Moyen-Orient.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé aujourd'hui.

Le Royaume-Uni condamne de façon catégorique l'attaque irresponsable de l'Iran contre Israël, qui aurait pu faire des milliers de victimes civiles. L'ampleur et la nature de cette attaque odieuse, la première attaque directe de l'Iran sur le sol israélien, font peser de graves risques sur la sécurité et la stabilité des citoyens de l'ensemble du Moyen-Orient. Le Royaume-Uni affirme depuis longtemps que l'Iran joue un rôle inacceptable dans la déstabilisation de la région et qu'il est responsable des actions des groupes qu'il soutient militairement, financièrement et politiquement depuis de nombreuses années. Par cette attaque, l'Iran a une fois de plus démontré qu'il entendait semer le chaos dans la région.

Ainsi que nous l'avons montré, le Royaume-Uni continuera à défendre la sécurité d'Israël et de tous ses partenaires dans la région, dont la Jordanie et l'Iraq. Nous saluons les mesures prises par nos alliés pour conjurer la menace iranienne. Personne ne souhaite voir un nouveau bain de sang. Le Royaume-Uni continuera également à travailler dans l'urgence avec la communauté internationale pour stabiliser la situation et empêcher une nouvelle escalade. Il est essentiel que toutes les parties fassent preuve de la plus grande retenue et s'abstiennent de toute action susceptible d'aggraver les tensions dans la région. Nous demandons également à l'Iran de libérer le porte-conteneurs *MSC Aries* et son équipage sans condition et sans délai.

Les actions de l'Iran n'améliorent en rien les perspectives de paix en Israël et à Gaza. Conformément à la résolution 2728 (2024), le Royaume-Uni reste déterminé à travailler avec les partenaires internationaux pour obtenir une pause immédiate des combats à Gaza afin d'y faire entrer l'aide et sortir les otages, et de conduire à un cessez-le-feu durable sans reprise des destructions, des combats et des pertes en vies humaines.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence maltaise du Conseil d'avoir organisé la séance d'urgence d'aujourd'hui, et nous sommes très reconnaissants au Secrétaire général António Guterres des informations qu'il a fournies sur la crise.

Il y a près de deux semaines (voir S/PV.9593), alors que nous évoquions la frappe aérienne israélienne sur la mission diplomatique iranienne à Damas, nous avons exprimé de sérieuses inquiétudes quant à la possibilité que l'attaque ne provoque une escalade des tensions régionales et n'entraîne des représailles, aggravant ainsi le conflit entre Israël et l'Iran. Hélas, nos inquiétudes se sont confirmées. Hier, nous avons assisté à une série de frappes militaires sur le sol israélien menées par la République islamique d'Iran, invoquant le principe de légitime défense en vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Nous sommes profondément préoccupés par les frappes iraniennes d'hier. Un cycle de représailles et de contre-représailles n'est pas compatible avec une logique de paix et de coexistence pacifique entre les États. Cela ne fait qu'entraîner davantage de morts, de souffrances et de malheurs et exacerber plus encore les tensions qui règnent dans la région et pourrait déclencher de nouveaux conflits, impliquant potentiellement d'autres pays, avec des conséquences unimaginables. Nous sommes convaincus qu'il est essentiel que toutes les parties concernées fassent preuve de retenue et abordent la situation avec prudence et sagesse. Il est donc essentiel, en ce moment critique, d'examiner attentivement les risques et les conséquences à long terme.

À la lumière de la situation actuelle, il est impératif que toutes les parties concernées – Israël et l'Iran en particulier – respectent strictement la Charte, qui oblige tous les États Membres à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans leurs relations internationales. La stabilité au Moyen-Orient est vitale pour la sécurité et le développement de la région et au-delà. Il est fondamental que les États de la région et leurs alliés mènent des politiques qui favorisent la paix et la stabilité, dans le respect de l'équilibre des intérêts. À cette fin, nous, en tant

que membres du Conseil de sécurité, individuellement et collectivement, devons travailler activement avec toutes les parties concernées afin d'éviter toute erreur d'appréciation qui pourrait conduire à un conflit plus large dans une région déjà instable. Une telle escalade aurait des conséquences dévastatrices pour les civils qui souffrent déjà en Syrie, au Liban, dans le Territoire palestinien occupé, en Israël et dans l'ensemble de la région. Nous exhortons tout le monde à œuvrer en faveur de la paix, de la compréhension et de la coopération au Moyen-Orient. Reconnaître les préoccupations légitimes de toutes les parties concernées est une étape cruciale pour favoriser la stabilité et l'harmonie dans la diversité. Et rappelons-nous que la question centrale au Moyen-Orient est la concrétisation d'une solution prévoyant deux États, par laquelle Israël et la Palestine pourront vivre ensemble, côte à côte, dans la paix et la sécurité – deux États indépendants et souverains.

M. Sangjin Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général Guterres de son exposé important sur la gravité de la situation au Moyen-Orient, notamment avec l'attaque de l'Iran contre Israël hier.

La République de Corée est vivement préoccupée par la situation au Moyen-Orient, dont les attaques menées hier par l'Iran contre Israël au moyen de nombreux drones et missiles donnent toute la mesure. La République de Corée condamne ces attaques de grande envergure, qui ne sont pas conformes au droit international. Fait aggravant, la liberté de navigation est aujourd'hui menacée non seulement en mer Rouge, mais aussi dans le détroit d'Ormouz. De telles menaces ne peuvent être justifiées par quelque excuse que ce soit.

Depuis les effroyables attaques terroristes du Hamas contre des citoyens israéliens le 7 octobre 2023, les opérations militaires lancées en conséquence par Israël à Gaza et la catastrophe humanitaire qui s'en est suivie, la communauté internationale, République de Corée comprise, met encore et encore en garde contre un risque de débordement de plus en plus dangereux au Moyen-Orient. Ce mois-ci, lorsqu'est survenu l'épisode qui a fait des victimes au consulat iranien, à Damas, la République de Corée a déclaré qu'elle craignait vivement que d'autres événements violents ne dégénèrent en tragédies supplémentaires dans la région. Malheureusement, nous observons aujourd'hui qu'une tension encore plus dangereuse s'envenime au Moyen-Orient.

Sur fond d'escalade gravissime au Moyen-Orient, alors que toute la région risque d'être happée par les

flammes de la guerre, ce qu'il faut impérativement, c'est trouver la solution la plus efficace pour apaiser les tensions, plutôt que se rejeter la faute ou se demander à qui ou à quoi imputer la situation actuelle. Le Conseil de sécurité doit donc mobiliser la sagesse de tous ses membres.

Nous pouvons nous éloigner du précipice. L'escalade actuelle de tensions déjà redoutables dans la région doit cesser immédiatement. Une surenchère régionale doit être condamnée et les acteurs de la région doivent faire preuve de toute la retenue possible pour empêcher d'autres débordements. Nous prenons donc acte du fait que le Représentant permanent de la République islamique d'Iran a rappelé, dans la lettre qu'il a adressée hier au Secrétaire général (S/2024/305), la position constante de l'Iran selon laquelle il ne cherche pas l'escalade ou le conflit dans la région. Nous espérons que cette affirmation pourra être effectivement honorée.

La République de Corée suit la situation avec une vive inquiétude et appelle une fois de plus toutes les parties à faire preuve de retenue afin d'empêcher la situation de s'aggraver encore. Je conclurai en me faisant à mon tour l'écho de ce que le Secrétaire général Guterres a souligné hier dans sa déclaration et aujourd'hui dans son exposé : ni la région ni le monde ne peuvent se permettre une nouvelle confrontation militaire. Une désescalade immédiate est – tout le monde en a conscience – une nécessité collective urgente à cette jonction critique.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Nous saluons la convocation rapide du Conseil de sécurité et nous remercions le Secrétaire général Guterres de son intervention détaillant les événements et soulignant notre responsabilité commune.

La Suisse condamne avec fermeté les attaques coordonnées par l'Iran sur des cibles en Israël dans la nuit d'hier à aujourd'hui. Ces attaques s'inscrivent dans une spirale de violence déjà dangereusement enclenchée dans la région – comme nous l'avons aussi vu avec la frappe aérienne contre le consulat de l'Iran à Damas le 1^{er} avril dernier, attaque que la Suisse a également condamnée. Chacune de ces attaques augmente le risque d'une escalade encore plus importante dans la région.

Par ailleurs, nous prenons note avec préoccupation de la saisie d'un navire, le *MSC Aries*, battant pavillon portugais, par les forces armées iraniennes dans le détroit d'Ormouz. Nous avons, à de nombreuses reprises, prévenu contre le risque d'une accélération de la spirale de violence dans la région. Il est impératif que toutes les parties au niveau régional, ainsi que celles qui exercent de

l'influence sur celles-ci, fassent preuve de la plus grande retenue, afin d'éviter de mettre en danger encore davantage les populations de la région. Nous appelons toutes les parties à un conflit armé à respecter leurs obligations en matière de protection des populations et des infrastructures civiles.

Nous réitérons encore une fois notre appel : la spirale de l'escalade doit s'arrêter immédiatement. La région ne doit pas sombrer dans un conflit encore plus vaste et meurtrier alors que nous sommes face à une situation humanitaire catastrophique à Gaza et que les tensions et échanges de feux à la Ligne bleue entre le sud du Liban et Israël sont à un niveau record. Nous appelons d'ailleurs au plein respect et au soutien de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, ainsi que des autres missions des Nations Unies dans la région.

La désescalade doit être notre priorité absolue. Cela inclut la mise en œuvre de la résolution 2728 (2024). Un cessez-le-feu immédiat à Gaza est urgent, ainsi que la cessation des attaques des groupes armés dans la région. Nous prenons note de la déclaration par les autorités iraniennes indiquant ne pas vouloir poursuivre leur opération. Nous rappelons, dans ce contexte, que tout recours à l'emploi de la force doit être strictement conforme à la Charte et que le droit international humanitaire doit être respecté par toutes les parties. Dans de telles situations, le dialogue est essentiel. Le Conseil et tous les États doivent jouer pleinement leur rôle pour faciliter la désescalade. À cette fin, la Suisse est prête à apporter sa contribution.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons écouté attentivement l'exposé du Secrétaire général. Nous avons également entendu la réaction publique immédiate, hier, du Secrétaire général, qui a condamné les actions de l'Iran. Quel dommage que, contrairement à la séance d'aujourd'hui, il ne se soit pas porté volontaire pour présenter un exposé au Conseil le 2 avril, lorsqu'une séance d'information a été convoquée d'urgence à l'initiative de la Russie pour discuter de la frappe israélienne déjà évoquée contre le consulat iranien à Damas (voir S/PV.9593). Je souhaiterais également qu'il s'emploie plus activement à appeler l'attention du Conseil sur d'autres sujets qui ne sont pas moins synonymes de tourments pour la région du Moyen-Orient, comme les attaques d'Israël, désormais régulières, contre ses voisins syrien et libanais. Si nous continuons de ne faire aucun cas de telles actions, les appels lancés à toutes les parties par le Secrétaire général pour qu'elles fassent preuve de retenue – et auxquels nous nous associons – risquent de rester lettre morte.

Lorsque nous nous sommes réunis ici même le 2 avril pour discuter de la frappe israélienne sur les locaux consulaires iraniens à Damas, nous avons prévenu que le Conseil devait envoyer un message fort et uni affirmant que de tels actes étaient inacceptables : pas seulement contre l'Iran ou la Syrie, États souverains, et pas seulement au Moyen-Orient, mais partout dans le monde. Nous avons demandé à nos collègues du Conseil de sécurité de condamner clairement et sans équivoque ces mesures irresponsables afin qu'elles ne se répètent pas. Nous avons également averti que, à défaut, les risques d'une récurrence, et d'une escalade dans toute la région, se multiplieraient. Nous avons même proposé un projet de déclaration à la presse du Conseil, rédigé dans un langage dépolitisé, comme c'est la pratique pour de tels cas.

Que nous ont dit les délégations occidentales ce jour-là ? Que tout ne leur semblait pas si évident et qu'il fallait déterminer si un tel message du Conseil contribuerait à stabiliser la situation dans la région. Les États-Unis, le Royaume-Uni et la France ont en définitive refusé de confirmer que les principes fondamentaux du droit international sur l'inviolabilité des locaux diplomatiques et consulaires, consacrés par les Conventions de Vienne pertinentes, s'appliquaient de manière égale et identique pour tous les États. Comme on dit : les résultats sont là.

Les membres du Conseil savent pertinemment qu'en droit international, l'attaque d'une mission diplomatique est un *casus belli*. Si une mission occidentale faisait l'objet d'une telle attaque, ils n'hésiteraient pas à riposter, et ils argueraient ici même de leur bon droit. Car, pour eux, tout ce qui concerne les missions et les citoyens occidentaux est sacré et doit être protégé. Mais lorsqu'il s'agit d'autres États, de leurs citoyens et de leurs droits, y compris le droit de légitime défense, « c'est différent », comme se plaisent à le dire les délégations occidentales. Elles utilisent alors leurs arguments favoris, citant un manque d'informations, se livrent à des sophismes juridiques, etc. Aujourd'hui, nous assistons au Conseil de sécurité à une démonstration d'hypocrisie et de deux poids, deux mesures qui fait honte à voir.

La Russie a averti à plusieurs reprises que l'échec à résoudre les nombreuses crises au Moyen-Orient, principalement pour ce qui a trait du conflit palestinien-israélien, qui sont souvent alimentées par des actes de provocation unilatéraux et irresponsables, conduira à une aggravation des tensions dans la région. Nous avons répété à maintes reprises qu'aucun pays du Moyen-Orient ou d'Afrique du Nord ne devait devenir le théâtre d'un

affrontement régional ou international ou d'un règlement de comptes politiques.

Ce qui s'est passé dans la nuit du 14 avril ne s'est pas produit dans le vide. Les mesures prises par l'Iran étaient une réponse à l'inaction honteuse du Conseil de sécurité à la suite de l'attaque flagrante d'Israël contre Damas, et ce n'était pas la première. La Syrie est constamment bombardée par Israël.

Nombreux sont ceux qui, aujourd'hui, n'ont pas trouvé le courage d'affirmer clairement que l'escalade actuelle au Moyen-Orient a pour toile de fond l'opération d'une ampleur sans précédent menée par Jérusalem-Ouest dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, qui dure depuis plus de six mois, malgré la demande sans équivoque d'un cessez-le-feu immédiat formulée dans la résolution 2728 (2024). Nous considérons qu'un tel silence sur les causes profondes de la crise actuelle est inacceptable, surtout dans le contexte de la situation autour de l'Iran, que nos collègues des États-Unis et d'autres pays sont en train d'envenimer. De plus, le fait qu'Israël ne se conforme pas aux exigences formulées dans la résolution que j'ai mentionnée atteste d'un manque de respect évident pour le Conseil – pour les États membres du Conseil assis autour de cette table – et d'un mépris total pour les décisions du Conseil de sécurité. Personne ne devrait pouvoir violer en toute impunité les décisions du Conseil de sécurité. Les contrevenants doivent être passibles de sanctions.

Nous nous souvenons tous de la dangereuse escalade de janvier 2020, lorsque la région était au bord d'un conflit après l'élimination illégale de Qassem Soleimani et de plusieurs responsables irakiens par les États-Unis sur le territoire irakien. Washington n'a jamais tiré les conclusions qui s'imposaient et, par conséquent, les actes irresponsables qui sapent la stabilité, la sécurité et la souveraineté des voisins régionaux de l'Iran sont maintenant reproduits par ses alliés.

Nous appelons toutes les parties impliquées dans l'attaque à faire preuve de retenue, compte tenu de la situation extrêmement tendue sur le terrain au Moyen-Orient et du risque évident de voir le conflit dégénérer en un affrontement à l'échelle de la région. Nous espérons que les États de la région régleront les problèmes existants par des moyens exclusivement politiques et diplomatiques. Nous pensons également qu'il est important que les acteurs internationaux constructifs contribuent à cet effort.

La spirale de l'affrontement et de l'effusion de sang doit cesser. Il est urgent que l'ensemble de la communauté

internationale déploie tous les efforts nécessaires pour désamorcer la situation. Dans le cas contraire, la région pourrait être entraînée dans un cercle vicieux d'attaques et de violences réciproques.

À cet égard, nous notons que Téhéran a fait comprendre qu'il ne cherchait pas à poursuivre l'escalade militaire contre Israël. Nous demandons instamment à Jérusalem-Ouest de faire de même et de renoncer à la pratique du recours provocateur à la force au Moyen-Orient, qui comporte des risques et des conséquences extrêmement dangereux pour l'ensemble de la région, déjà déstabilisée par l'intensification du conflit palestino-israélien.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général António Guterres de son exposé. J'attends avec intérêt d'entendre les déclarations des Représentants permanents de l'Iran, d'Israël et de la Syrie sur l'évolution de la situation.

Depuis le début du conflit à Gaza, la communauté internationale a déploré la catastrophe humanitaire inacceptable qui se déroule à Gaza et demandé avec insistance un cessez-le-feu immédiat pour qu'il soit mis fin aux hostilités. Elle a également exprimé de vives inquiétudes quant à la façon dont un conflit prolongé exacerberait les tensions dans la région et pourrait avoir de graves retombées aux effets cumulés.

Le 1^{er} avril, les locaux diplomatiques de l'Iran en Syrie ont été visés par des frappes aériennes, qui ont fait de nombreuses victimes du côté iranien et gravement endommagé le bâtiment. Cette attaque constitue une grave violation de la Charte des Nations Unies et du droit international, car elle portait atteinte à la souveraineté aussi bien de la Syrie que de l'Iran. Il s'agissait d'une attaque choquante.

Il y a un instant, le Secrétaire général Guterres nous a informés de l'escalade du 13 avril, et la Chine exprime sa profonde inquiétude à cet égard. Nous notons également que l'Iran a déclaré que son action militaire était une réponse à l'agression d'Israël contre ses locaux diplomatiques et que l'affaire pouvait être considérée comme close.

La Chine appelle les parties concernées à faire preuve du plus grand calme et de la plus grande retenue et à régler leurs différends et litiges conformément aux buts énoncés dans la Charte des Nations Unies et au droit international, afin d'éviter toute surenchère.

Cette nouvelle escalade est la dernière manifestation des retombées du conflit à Gaza sur l'ensemble de

la région. Elle rappelle une nouvelle fois que la question palestinienne reste au cœur du problème du Moyen-Orient et qu'elle a une incidence sur la paix, la stabilité et la sécurité à long terme dans la région. Si rien n'est fait pour éteindre les flammes du conflit qui fait rage à Gaza, les répercussions néfastes de ce dernier risquent de continuer à se propager, ce qui déstabilisera encore plus la région. Les pays et les peuples du Moyen-Orient ne souhaitent ni ne peuvent se permettre un conflit ou une guerre de plus grande ampleur. La priorité absolue à ce stade doit donc être la mise en œuvre effective de la résolution 2728 (2024) afin d'instaurer un cessez-le-feu immédiat à Gaza.

En fin de compte, il n'y a pas d'autre option que la mise en œuvre complète de la solution des deux États, seul moyen de mettre fin au cercle vicieux du conflit palestino-israélien une fois pour toutes. La Chine appelle la communauté internationale, en particulier les pays ayant une influence, à jouer un rôle constructif dans le maintien de la paix et de la stabilité régionales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de Malte.

Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général de son exposé.

Le Moyen-Orient traverse l'une des périodes les plus sombres et les plus instables de l'histoire moderne. La situation risque d'échapper à tout contrôle si toutes les parties ne font pas un pas en arrière. Malte a insisté sur ce point le 2 avril (voir S/PV.9593) après l'attaque déplorable d'Israël contre des locaux diplomatiques de l'Iran à Damas le 1^{er} avril. Nous avons souligné alors la nécessité d'une désescalade et d'une retenue maximale de la part de tous les acteurs de la région. Malheureusement, à la lumière des derniers événements, ces appels à la prudence n'ont pas été entendus.

Nous soulignons notre profonde inquiétude face à l'escalade considérable que représente l'attaque à grande échelle, au moyen de drones et de divers missiles, lancée par la République islamique d'Iran contre Israël. Nous sommes également préoccupés par la saisie par l'Iran du porte-conteneurs *MSC Aries*. Le navire et son équipage doivent être libérés immédiatement et sans condition. Alors que nous devrions nous attacher à désamorcer les tensions et à atténuer le conflit, notamment en plaidant pour un cessez-le-feu immédiat et permanent de la guerre à Gaza, en facilitant la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et en garantissant l'acheminement d'une aide humanitaire soutenue dans toute la bande de

Gaza, tout ce que nous voyons, ce sont des actions qui vont dans le sens contraire.

En s'en prenant directement à l'État d'Israël, l'Iran risque de provoquer une catastrophe régionale, et ce sont des innocents qui paieront le lourd tribut de ces hostilités. Nous insistons sur le fait que le droit international, y compris le droit international humanitaire, doit être respecté en toutes circonstances.

Nous réitérons notre appel à toutes les parties pour qu'elles fassent preuve de la plus grande retenue, y compris dans leurs messages, afin de réduire les tensions et de rechercher des solutions pacifiques et diplomatiques à tous les différends.

Soyons clairs : la région est en pleine tourmente, et elle est au bord d'un gouffre d'hostilités et de souffrances inimaginables. Comme l'a souligné le Secrétaire général, « [n]i la région ni le monde ne peuvent se permettre de nouvelles guerres ».

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Erdan (Israël) (*parle en anglais*) : Hier, le régime des ayatollahs, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international, a attaqué l'État d'Israël en lançant contre lui 170 drones, 120 missiles balistiques et 30 missiles de croisière, transportant 60 tonnes de matériaux explosifs. Cette attaque a été lancée depuis le sol iranien, ainsi que depuis le Liban, le Yémen, la Syrie et l'Iraq.

Dès le début de mon mandat ici, dans chaque déclaration, et dans d'innombrables lettres, j'ai tiré la sonnette d'alarme au sujet de l'Iran. J'ai appelé le Conseil à prendre des mesures concrètes contre le régime des ayatollahs. J'ai expliqué clairement que l'Iran, avec ses ambitions hégémoniques de domination mondiale, devait être arrêté avant de conduire le monde jusqu'au point de non-retour, jusqu'à une guerre régionale susceptible de dégénérer en guerre mondiale. Hélas, aucune mesure n'a été prise et, la nuit dernière, le monde a été témoin d'une escalade sans précédent, preuve la plus éclatante de ce qui arrive lorsque les avertissements ne sont pas pris en compte.

Israël n'est pas l'enfant qui a crié au loup. Cela fait des années que nous hurlons sur tous les toits, que nous essayons de réveiller la communauté internationale, mais en vain. Si seulement le Conseil avait assimilé mes propos,

il n'aurait pas eu besoin des explosions retentissantes de l'attaque menée la nuit dernière pour se réveiller.

Hier soir, l'Iran a prouvé une fois de plus qu'il n'a que faire de l'islam et des musulmans. L'attaque iranienne a grièvement blessé Amina Al-Hassouni, une petite Bédouine de 7 ans qui vit en Israël. Mais regardons cette vidéo qui montre qu'Israël a intercepté des drones iraniens au-dessus du mont du Temple et de la mosquée Al-Aqsa. Les membres peuvent le voir. Voilà la mosquée Al-Aqsa. Pour l'Iran, l'anéantissement d'Israël et l'embrasement de la région sont plus importants que les lieux saints islamiques.

Le régime des ayatollahs, en exécutant son complot pour imposer une hégémonie chiite mondiale via ses supplétifs, a même attaqué l'Arabie saoudite – avec le champ pétrolifère d'Aramco, nous nous en souvenons tous –, ainsi que les Émirats arabes unis et tous ceux qu'il considère comme un obstacle. Je demande au représentant algérien ici présent ce que cela lui inspire. L'explosion de mosquées et le meurtre de musulmans sont-ils un prix qu'il serait prêt à payer ?

Cette attaque directe de l'Iran contre Israël était peut-être la première du genre, mais elle n'est que le dernier chapitre en date d'une saga sanguinaire qui a commencé dès l'émergence de la révolution islamique. Le plan élaboré par le régime des ayatollahs est clair. Son objectif a toujours été, et reste, de dominer le monde en exportant partout sa révolution chiite radicale. Je suppose que les membres du Conseil en ont tous conscience.

Le régime islamique en place ne diffère en rien du Troisième Reich, et l'ayatollah Khamenei ne diffère en rien d'Adolf Hitler. Hitler avait dans l'idée que le Troisième Reich durerait 1 000 ans et s'étendrait sur plusieurs continents, tout comme Khamenei a dans l'idée que l'hégémonie chiite radicale qu'il défend s'étendra sur toute la région et au-delà. Voilà pourquoi l'Iran s'équipe de missiles balistiques intercontinentaux. L'Iran et Israël sont sur le même continent. Les pays membres du Conseil sont les prochains sur sa liste.

Le régime des ayatollahs agit comme le régime nazi, et son armée est composée du Hamas, du Jihad islamique palestinien, du Hezbollah, des houthistes, du Corps des gardiens de la révolution islamique et d'autres barbares jihadistes. Au lieu de crier « Sieg Heil », ces islamistes radicaux nazis hurlent « Mort à Israël », « Mort à l'Amérique » et « Mort à l'Angleterre ». Tout comme le régime nazi, le régime des ayatollahs sème la mort et la destruction partout où il passe.

Depuis quelques années, des armes iraniennes font pleuvoir la mort sur les civils ukrainiens. Le Président Zelenskyy, qui a condamné l'attaque iranienne de la nuit dernière, a déclaré :

« Les drones iraniens Shahed, instrument de terreur, font le même bruit dans le ciel du Moyen-Orient que dans celui de l'Europe. Ce bruit doit être le coup de semonce qui réveillera le monde libre ».

J'appelle les membres du Conseil à écouter le Président Zelenskyy et à se réveiller.

Tout comme la Wehrmacht cherchait à s'étendre inexorablement, l'Iran a mené des cyberattaques contre l'Albanie et des frappes contre les Kurdes en Iraq. Nous nous souvenons tous de l'attaque de 2021 contre le pétrolier *MT Mercer Street*, qui a coûté la vie à plusieurs membres d'équipage britanniques et roumains. Hier encore, l'Iran s'est emparé d'un cargo portugais. L'équipage actuellement retenu par l'Iran comprend des ressortissants indiens, philippins, pakistanais et russes. L'Iran menace le commerce maritime mondial. L'Iran n'est pas seulement un État terroriste, c'est aussi un État pirate.

Cette semaine, un tribunal argentin a déclaré l'Iran directement responsable de l'attentat terroriste perpétré en 1994 à Buenos Aires contre un centre communautaire juif, qui avait fait 85 morts et 300 blessés.

À l'instar du Troisième Reich et de ses officiers SS tortionnaires, le régime iranien ne se contente pas de répandre le mal à l'étranger, il harcèle et tue aussi ses propres citoyens. Rien qu'en 2023, le régime des ayatollahs a exécuté 834 Iraniens. Il opprime les femmes, et il les tue quand elles ne portent pas correctement le *hijab*. Lorsque le peuple iranien manifeste contre cette brutalité, la répression prend la forme de tirs à balles réelles. Des centaines de manifestants ont été tués et des milliers d'autres ont été arrêtés. C'est un régime qui laisse son propre peuple mourir de soif à Ispahan alors même qu'il dépense des milliards de dollars pour financer la terreur dans le monde entier.

Qu'ont fait les membres du Conseil pour défendre le monde contre l'Iran ? Soyons sérieux. Le monde entier souffre à cause de l'Iran, y compris le peuple iranien. Je demande au Conseil de le défendre. Depuis des années, le monde assiste à la montée en puissance d'un Reich islamiste chiite. Et pourtant, tout comme ce fut le cas pour la montée en puissance du nazisme, le monde garde un silence assourdissant.

Depuis des années, l'Iran viole les résolutions du Conseil de sécurité et la Charte des Nations Unies. Il fournit des armes au Hezbollah, en violation des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006). Il contribue à la prolifération des armes, en violation de la résolution 2231 (2015). Il viole les résolutions 1540 (2004) et 2216 (2015). Pourquoi les membres du Conseil n'ont-ils pas utilisé tous les moyens possibles pour condamner l'Iran et exiger qu'il se plie à ces résolutions ? Pourquoi ont-ils au contraire déroulé le tapis rouge à ces jihadistes génocidaires ? Pourquoi les membres du Conseil les traitent-ils comme s'ils recherchaient la désescalade, alors qu'ils savent pertinemment que c'est l'inverse qui est vrai ?

La stratégie de l'Iran a toujours été limpide : armer, financer et former des supplétifs terroristes dans le monde entier afin qu'ils mettent en œuvre le projet meurtrier de domination iranienne. Mais aujourd'hui, le masque de l'Iran est tombé et il ne peut plus nier. Il ne peut plus se cacher, il ne peut plus bluffer, et il ne peut plus échapper à ses responsabilités. L'Iran a attaqué Israël depuis son propre territoire souverain, aux yeux de tous et avec fierté. Le masque est tombé.

L'Iran, premier parrain de la terreur dans le monde, a révélé son vrai visage d'agent de déstabilisation dans la région et dans le monde. C'est maintenant que le monde doit cesser de fermer les yeux devant les crimes de l'Iran, et prendre des mesures. Maintenant que le masque iranien est tombé, le monde doit également laisser tomber sa complaisance. Le masque est tombé, il faut se retrousser les manches. Continuer de somnoler n'est plus une option. La seule option est de condamner l'Iran et d'utiliser tous les moyens nécessaires pour lui faire payer un lourd tribut pour ses crimes horribles. Il faut montrer à l'Iran et à son axe de soutien que le monde civilisé ne restera plus les bras croisés. Bien que de nombreux pays aient immédiatement condamné l'attaque, ceux qui ne l'ont pas fait devraient se demander comment ils souhaitent que l'histoire se souvienne d'eux.

L'attaque de la nuit dernière constitue une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies. Il s'agit d'un acte d'escalade majeur qui pourrait entraîner toute la région et le monde dans la guerre. Je voudrais demander aux membres du Conseil d'imaginer les conséquences si l'attaque avait été menée sous le parapluie nucléaire iranien, ou si certains des missiles iraniens avaient été dotés d'ogives nucléaires. Le régime qui a lancé une attaque sans précédent contre Israël, un État Membre de l'Organisation des Nations Unies, est en train de se doter de capacités nucléaires. Il s'agit d'un État terroriste qui

sème la destruction dans le monde et qui disposera bientôt de capacités nucléaires. Nous savons tous que l'Iran viole systématiquement le Plan d'action global commun et qu'il a enrichi de l'uranium jusqu'à une pureté de 60 %, voire plus. Il ne faut plus que quelques semaines à l'Iran pour se doter d'un arsenal nucléaire. Aucune mesure concrète n'a été prise et les inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique ont été tenus dans l'ignorance. L'Iran est sur le point de devenir une puissance nucléaire. Cela devrait terrifier tous les membres du Conseil. Prenons un moment pour réfléchir à ce qui aurait pu se passer si l'ayatollah Khamenei avait pu lancer une bombe nucléaire la nuit dernière. Est-ce là le monde dans lequel nous voulons vivre ? Aux signataires du Plan d'action global conjoint, je dis qu'ils doivent déclencher le mécanisme de rétablissement des sanctions dès aujourd'hui et imposer toutes les sanctions possibles à l'Iran avant qu'il ne soit trop tard. Nous avons besoin d'un monde dirigé par des Churchill, et non par des Chamberlain.

Le 7 octobre, grâce au financement, à l'armement et à l'entraînement de l'Iran, le Hamas a perpétré la tuerie de Juifs la plus barbare depuis l'Holocauste, massacrant nos enfants, brûlant des communautés entières et violant nos femmes, prenant des familles en otage et soumettant aujourd'hui 133 otages à des exactions. Depuis lors, le Hezbollah, avec les armes et le soutien de l'Iran, a tiré des milliers de roquettes sur Israël, semant la destruction dans nos villes. Les houthistes, qui disposent d'armes, d'instructions et de renseignements iraniens, tirent sur tous les navires marchands soupçonnés d'avoir des liens avec Israël. Maintenant, l'Iran, qui dirige et finance toute cette violence, a lancé une attaque d'une ampleur inédite contre Israël.

Nous sommes la cible de tirs sur tous les fronts, à travers toutes les frontières. Nous sommes entourés par les mandataires terroristes de l'Iran. La guerre à Gaza dépasse largement le cadre d'Israël et du Hamas. Tous les groupes terroristes qui attaquent Israël sont des tentacules de la même pieuvre chiite, la pieuvre iranienne. Je demande aux membres du Conseil d'être honnêtes avec eux-mêmes. Que feraient-ils à la place d'Israël ? Comment réagiraient-ils si leur existence était menacée chaque jour ? Si le régime des ayatollahs pense qu'Israël n'est qu'une grenouille dans de l'eau qu'on fait chauffer lentement, qui s'habitue aux menaces qui pèsent sur sa survie, et que nous ne nous en apercevons que lorsqu'il sera trop tard, il se trompe. Le Conseil se trompe. Cette attaque a franchi toutes les lignes rouges et Israël se réserve le droit légal de riposter. Nous ne sommes pas une

grenouille dans de l'eau qu'on fait chauffer. Nous sommes une nation de lions.

À la suite d'une attaque aussi massive et directe contre Israël, l'inaction ne devrait être une option pour personne dans le monde, et encore moins pour Israël. Nous défendrons notre avenir. Malgré l'ampleur de l'attaque, 99 % des drones et des missiles iraniens ont été interceptés par Israël et ses alliés. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier les États-Unis et nos autres partenaires de nous avoir soutenus dans la défense d'Israël contre les attaques aveugles du régime des ayatollahs. Cependant, le fait que la défense aérienne d'Israël s'est avérée supérieure ne change rien à la brutalité de l'attaque iranienne. L'Iran ne peut plus se cacher derrière ses mandataires. Il s'est maintenant révélé comme l'État paria exportateur de terreur qu'il est, et doit désormais être traité comme tel.

Écarter l'Iran de la Commission de la condition de la femme ne suffit pas. L'Iran est le pire violateur des droits de l'homme au monde, et un tel régime ne devrait occuper aucune fonction à l'ONU. On ne doit plus lui dérouler le tapis rouge à l'ONU ; il ne doit plus y avoir d'apaisement. Le Conseil doit agir aujourd'hui. Il doit condamner l'Iran pour sa terreur, déclencher le mécanisme de rétablissement des sanctions et réimposer des sanctions paralysantes. Il doit désigner le Corps des gardiens de la révolution iranienne comme une organisation terroriste. Il faut agir maintenant, non pas dans l'intérêt d'Israël ou de la région, mais dans l'intérêt du monde. L'Iran doit être arrêté aujourd'hui.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Iravani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Comme nous en avons informé le Conseil dans une lettre hier soir (S/2024/305), en réponse aux agressions militaires récurrentes du régime israélien, en particulier ses attaques armées du 1^{er} avril contre les locaux diplomatiques iraniens, au mépris de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, les forces armées de la République islamique d'Iran ont mené une série de frappes militaires sur des objectifs militaires israéliens avec des dizaines de missiles et de drones. L'opération de l'Iran a été menée entièrement dans l'exercice de son droit naturel de légitime défense, tel qu'il est énoncé à l'Article 51 de la Charte et reconnu par le droit international. Cette action, maintenant conclue, était nécessaire et proportionnée. Elle était précise, ne visait que des objectifs militaires

et a été menée avec soin afin de réduire au minimum les risques d'escalade et d'éviter de blesser des civils.

Nous remercions les membres du Conseil qui ont condamné l'attaque armée israélienne contre nos locaux diplomatiques en Syrie. Malheureusement, certains membres du Conseil dans cette salle, dont les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, ont une fois de plus choisi de fermer les yeux sur la réalité et de faire abstraction des causes profondes qui contribuent à la situation actuelle. Dans une démonstration d'hypocrisie, ces trois pays ont blâmé et accusé à tort l'Iran sans tenir compte de leur propre incapacité de respecter leurs engagements internationaux en faveur de la paix et de la sécurité dans la région. Ils ont tenté, sans succès, d'utiliser le mensonge, de manipuler le discours, de répandre la désinformation et de se livrer à un jeu du blâme destructeur. Pendant tout ce temps, ils ont délibérément refusé de prendre en compte le droit naturel de l'Iran de réagir à la violation d'un principe fondamental du droit international, à savoir l'inviolabilité des représentants et des locaux diplomatiques. En outre, ils ont passé sous silence les causes sous-jacentes de la situation actuelle dans la région. Depuis plus de six mois, ces pays, en particulier les États-Unis, exonèrent Israël de toute responsabilité dans le massacre perpétré à Gaza. Tout en niant le droit naturel de légitime défense de l'Iran face aux attaques armées d'Israël contre nos locaux diplomatiques, ils ont honteusement justifié le massacre et le génocide du peuple palestinien sans défense commis par Israël sous le même prétexte de légitime défense, essayant cyniquement de couvrir les atrocités du régime israélien contre le peuple palestinien par des interprétations arbitraires et trompeuses du principe de légitime défense.

À la suite de la lâche attaque terroriste armée du régime israélien contre nos locaux diplomatiques à Damas, le 1^{er} avril, nous avons notifié au Conseil de sécurité et au Secrétaire général (S/2024/281) ces actes internationalement répréhensibles, ainsi que le droit naturel de l'Iran, en vertu du droit international, de répondre à de telles attaques terroristes armées.

Par ailleurs, le Ministre iranien des affaires étrangères a discuté de cette situation avec le Secrétaire général lors d'une conversation téléphonique le 2 avril, et a demandé que des mesures appropriées soient prises et que la communauté internationale condamne fermement ce crime odieux. Nous avons demandé au Conseil de sécurité de condamner dans les termes les plus fermes cet acte criminel et terroriste injustifié et de prendre des mesures énergiques et appropriées pour que les auteurs soient traduits en justice dans les meilleurs délais et pour

empêcher que de tels crimes odieux ne soient de nouveau commis contre les locaux diplomatiques de tout État Membre. Malheureusement, le Conseil de sécurité ne s'est pas acquitté de son devoir de maintenir la paix et de la sécurité internationales. La Russie a proposé une déclaration à la presse pour dénoncer cet acte odieux, déclaration qui était soutenue par la Chine, l'Algérie et de nombreux membres, mais qui a été bloquée par les États-Unis, le Royaume-Uni et la France. Face à cette situation, la République islamique d'Iran n'a eu d'autre choix que d'exercer son droit naturel de légitime défense en vertu du droit international.

Les causes profondes de la situation actuelle sont connues de tous. Depuis le début de la guerre d'Israël contre le peuple palestinien à Gaza, plus de 34 000 civils, dont deux tiers d'enfants et de femmes, ont été tués. Des infrastructures civiles de tous genres ont été prises pour cible et détruites par Israël. Même les travailleurs humanitaires n'ont pas été épargnés par les attaques militaires de ce régime brutal. L'impunité dont jouit Israël et l'inaction du Conseil face au génocide et aux crimes de guerre commis par ce pays contre le peuple palestinien n'ont fait qu'enhardir le régime à poursuivre ses violations sans entrave. Les États-Unis et leurs alliés ont empêché le Conseil de sécurité d'agir pendant plus de six mois, soustrayant ainsi Israël à l'obligation de rendre des comptes pour les massacres commis à Gaza. Non seulement ils se gardent de condamner Israël pour ces atrocités, mais ils font tout pour les couvrir. Leur seule priorité est de soutenir et de défendre Israël, à tout prix et quelles que soient les conséquences. Malgré la pression internationale et l'adoption par le Conseil d'une résolution appelant à un cessez-le-feu, Israël n'a pas tenu compte de cette résolution. Au contraire, il commet encore plus d'atrocités criminelles, en faisant fi de ses obligations juridiques internationales.

Ce régime sans foi ni loi a commis de nombreuses atrocités criminelles contre notre peuple. Il a ouvertement reconnu sa responsabilité dans les opérations terroristes destructrices menées contre des fonctionnaires, des scientifiques et des civils iraniens et dans le sabotage de nos infrastructures nucléaires pacifiques au cours des dernières années. Le régime israélien a même menacé explicitement d'utiliser des armes nucléaires contre un État Membre souverain de l'ONU. Ce régime terroriste porte la responsabilité de tous les actes criminels et terroristes perpétrés contre l'Iran et doit en assumer les conséquences. La République islamique d'Iran a mis en garde à maintes reprises contre les répercussions des activités malveillantes de ce régime sur la paix et la sécurité

régionales et internationales. L'Iran a fait preuve de la plus grande retenue. Le moment est venu pour le régime d'occupation d'assumer l'entière responsabilité des conséquences de ses actes. Ce régime ne peut se soustraire à ses responsabilités.

Les actions déstabilisatrices et irresponsables et les atrocités qu'Israël continue de commettre contre les pays de la région constituent une véritable menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales. La politique du Premier Ministre israélien vise à étendre et à intensifier le conflit dans la région pour se maintenir au pouvoir. Les membres du Conseil de sécurité ne doivent pas permettre que cet organe soit l'otage des ambitions d'un régime aussi belliqueux. Il est temps que le Conseil de sécurité prenne ses responsabilités et s'attaque à la véritable menace qui pèse sur la paix et la sécurité internationales. Le Conseil de sécurité doit s'acquitter sans plus tarder de son devoir au titre du Chapitre VII de la Charte face à cette dangereuse attitude de défi d'Israël. Il doit prendre des mesures urgentes et punitives pour contraindre ce régime à mettre fin à son génocide et à son massacre de la population de Gaza et le forcer à honorer ses obligations, en particulier celle d'appliquer pleinement les résolutions du Conseil et les ordonnances juridiquement contraignantes de la Cour internationale de Justice.

La principale menace qui pèse depuis longtemps sur la paix et la sécurité de notre région est bien connue de tous, et les tentatives de la dissimuler par la désinformation, les campagnes de diffamation ou les accusations sans fondement contre d'autres acteurs sont illégitimes et ne servent à rien. Le but de l'Iran n'a jamais été de contribuer à la propagation du conflit dans la région, ni d'exacerber les tensions ou de les étendre à l'ensemble de la région. Contrairement à certaines affirmations dénuées de tout fondement, l'Iran n'a pas de supplétif dans la région. Aucun individu, groupe ou pays n'agit sur ordre de l'Iran.

Les États-Unis et le régime israélien ont essayé de qualifier les groupes de résistance au sein de la région de supplétifs ou de terroristes, dans le but sinistre de justifier et de légitimer leurs activités malveillantes et déstabilisatrices dans la région. Ces groupes de résistance ne sont ni des supplétifs ni des terroristes. Ce sont des groupes légitimes qui ne font que lutter contre l'occupation et l'agression d'Israël dans la bande de Gaza et dans les territoires palestiniens occupés et des États-Unis dans la région. Ces droits légitimes contre l'occupation et l'agression sont reconnus par le droit international. En revanche, les États-Unis et le Royaume-Uni portent l'entière responsabilité des agressions, d'autres crimes et des

actions illégales qu'ils commettent depuis des décennies dans notre région. Ils portent également la responsabilité de tous les crimes du régime israélien, qui n'aurait pu commettre aucun de ces crimes barbares dans la bande de Gaza sans le consentement, les ordres, l'appui politique, financier et militaire illimité et la collaboration des États-Unis et du Royaume-Uni. Nous rejetons les allégations qui ont été faites par le régime israélien à la présente séance. Ces affirmations fausses et sans fondement ne méritent pas de réponse.

En tant que Membre responsable de l'Organisation des Nations Unies, la République islamique d'Iran est attachée aux objectifs et aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et réaffirme une fois de plus son attachement au maintien de la paix et de la sécurité internationales. La République islamique d'Iran réaffirme sa position constante, à savoir qu'elle ne cherche ni l'escalade ni la guerre dans la région. Tout en mettant en garde contre toute nouvelle provocation militaire du régime israélien, la République islamique d'Iran réaffirme sa détermination inébranlable à défendre son peuple, sa sécurité et ses intérêts nationaux, sa souveraineté et son intégrité territoriale contre toute menace ou tout acte d'agression et à réagir à toute menace ou agression de ce type avec fermeté et dans le respect du droit international. La République islamique d'Iran n'hésitera pas à exercer ce droit en cas de besoin.

L'Iran n'a pas l'intention de s'engager dans un conflit avec les États-Unis dans la région. Nous avons démontré notre attachement à la paix en faisant preuve de retenue suite à l'implication de l'armée américaine dans l'interception de drones et de missiles iraniens qui visaient des cibles militaires dans les territoires palestiniens occupés. Cela démontre notre volonté de désamorcer les tensions et de prévenir la propagation du conflit. Toutefois, si les États-Unis lancent des opérations militaires contre l'Iran, ses citoyens ou sa sécurité et ses intérêts, l'Iran exercera son droit naturel de riposter de manière proportionnée.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Aldahhak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ce dont notre région a été témoin hier est une conséquence naturelle et inévitable des actes d'agression répétés et des graves violations du droit international et de la Charte des Nations Unies commis par les autorités d'occupation israéliennes sur les territoires de mon pays, la Syrie, et d'autres pays. Les autorités d'occupation israéliennes ont bénéficié de l'appui de l'Administration

américaine au sein et en dehors du Conseil de sécurité. En raison de ce soutien aveugle et illimité des États-Unis, les autorités d'occupation s'imaginent qu'elles sont au-dessus de l'Organisation des Nations Unies, du droit international et des conventions et résolutions adoptées par l'Organisation depuis des décennies. Ce soutien leur a fait croire qu'elles pouvaient continuer à commettre leurs crimes et à aggraver la situation dans la région sans aucune réaction ni sanction.

Dans des lettres officielles, mon pays, la République arabe syrienne, a averti à plusieurs reprises le Conseil de sécurité et le Secrétariat des dangers de l'escalade et de l'aggravation de la situation résultant des agissements des autorités d'occupation israéliennes, qui cherchent à dissimuler leur incapacité à atteindre leurs objectifs militaires à Gaza et à justifier la poursuite du génocide et des atrocités qu'elles commettent contre le peuple palestinien, ainsi que leurs attaques hystériques contre les pays de la région. Dans nos lettres, nous avons également demandé à plusieurs reprises au Conseil de sécurité et à l'ONU de prendre des mesures immédiates, conformément à leurs mandats. Néanmoins, l'Administration américaine et un certain nombre de ses alliés ont fait obstruction à toute action du Conseil de sécurité visant à lui permettre de s'acquitter de sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales, de mettre fin aux crimes commis par Israël et de l'obliger à rendre des comptes.

Le comportement de ces pays n'a rien de nouveau, car depuis 75 ans – en fait, depuis plus de 75 ans –, ils empêchent l'ONU de s'acquitter de son devoir de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes et de restaurer les droits légitimes et établis de leurs propriétaires arabes, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, au premier rang desquelles les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981), qui constituent le principal pilier et l'essence même de la solution au conflit israélo-arabe, ainsi que le moyen de faire face aux crises et aux problèmes que connaît la région en raison de l'occupation israélienne.

La Syrie tient les autorités d'occupation israéliennes et l'Administration américaine entièrement responsables des agressions d'Israël et de toute nouvelle escalade qui menacerait la paix et la sécurité dans la région. Nous tenons à souligner que notre région a suffisamment souffert des violations du droit international et des buts et principes consacrés par la Charte commises par l'entité sioniste, ainsi que par l'Administration américaine et ses alliés. Le moment est venu pour ces États de prendre des mesures sérieuses et de revoir leurs politiques

destructrices à l'égard de notre région et de nos peuples et d'agir de manière immédiate et sans conditions pour corriger ces politiques, notamment en imposant une cessation immédiate de l'agression d'Israël contre le peuple palestinien et d'autres États de la région, en garantissant un accès total et sans entrave à l'aide humanitaire et en mettant un terme à la famine délibérée dont fait l'objet la population de Gaza. Il faut également mettre fin à la présence militaire illégale des forces américaines sur le territoire syrien, mettre un terme à leur pillage systématique des richesses nationales et à leur soutien aux organisations terroristes et aux milices séparatistes et lever immédiatement, complètement et inconditionnellement les mesures coercitives unilatérales qui constituent un terrorisme économique et un châtiment collectif dont les Syriens doivent être libérés.

Nous avons écouté les déclarations des représentants de certaines délégations occidentales qui, une fois de plus, ont exprimé une approche fondée sur l'hypocrisie et le deux poids, deux mesures. Certains membres du Conseil ont l'habitude d'interpréter les dispositions de la Charte pour servir leurs objectifs et leurs ambitions, notamment l'Article 51, qui garantit un droit fondamental à tous les États, à savoir le droit de légitime défense. Agissant conjointement ou individuellement, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France ont commis à plusieurs reprises des actes d'agression contre mon pays, qui se trouve à des milliers de kilomètres de leurs territoires, sur la base d'une interprétation déformée de l'Article 51 et d'allégations peu convaincantes qui ne sont rien d'autre que des mensonges sans fondement. De plus, ils ont empêché le Conseil de sécurité de discuter de ces attaques et de prendre des mesures pour faire respecter les principes énoncés dans la Charte, que ces États tentent de remplacer par ce qu'ils appellent l'ordre fondé sur des règles.

Ce que la République islamique d'Iran a fait hier est un exercice correct et efficace de son droit de légitime défense, tel qu'il a été envisagé par les pères fondateurs de l'Organisation et consacré par l'Article 51 de la Charte. La réponse iranienne était une nécessité urgente face aux crimes et aux actes d'agression persistants des autorités d'occupation israéliennes et compte tenu du fait que les trois États occidentaux membres permanents du Conseil de sécurité ont empêché celui-ci de prendre des mesures pour y mettre fin ou même les condamner. Cela a été clairement démontré lorsque les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne ont empêché le Conseil de sécurité de publier une déclaration à la presse condamnant l'attaque terroriste israélienne contre le consulat iranien dans la capitale syrienne, Damas, en violation flagrante de tous

les traités et conventions internationaux qui garantissent l'inviolabilité et l'immunité des locaux et du personnel diplomatiques. Cela n'a rien d'inhabituel de la part d'États qui, avec leurs alliés de l'OTAN, ont bombardé de manière barbare l'ambassade de Chine à Belgrade en 1999.

Pour terminer, le 25 avril 1945, la Conférence de San Francisco a fondé l'Organisation des Nations Unies et établi la Charte en tant que boussole de notre action commune. L'un des principes fondamentaux inscrits dans la Charte est la nécessité de respecter la souveraineté et l'égalité des États Membres, grands et petits. Aujourd'hui, il est plus important que jamais que nos États mettent l'accent sur ces principes, car le succès du mandat de l'ONU

dépend de leur respect, tandis que leur violation conduit à l'anarchie et permet à la loi de la jungle, aux guerres et à l'instabilité de prévaloir. La Syrie, Membre fondateur de l'ONU, continue de croire en l'Organisation, en ses principes et en ses objectifs, et espère vivement qu'elle jouera le rôle qui lui a été confié s'agissant de maintenir la paix et la sécurité internationales et de s'attaquer aux causes profondes des défis auxquels notre région est confrontée, en particulier l'occupation israélienne, qui empêche nos États de parvenir à la sécurité et à la stabilité et d'assurer le bien-être de nos peuples.

La séance est levée à 17 h 40.